

PRÉSENTATION EQUIPES E.N

CIRCONSCRIPTION MARSEILLE 02

**LE PROJET DU DISPOSITIF
ITEP SESSAD**



ITEP-SESSAD Marseille Centre Est (ARI)

LE DISPOSITIF ITEP

Institut

Thérapeutique,

Educatif et

Pédagogique

Cadre réglementaire

Le fonctionnement des ITEP, leur public et missions s'appuient sur 4 textes fondamentaux :

- ❑ **la loi du 2 janvier 2002** affirmant les droits des usagers, diversifiant les modes d'accompagnement et l'adaptation de l'intervention à la personne en fonction de ses souhaits et de sa situation personnelle,
- ❑ **la loi du 11 février 2005** consacrant la participation à la vie de la cité des personnes en situation de handicap. Elle impulse leur inclusion dans tous les lieux de vie ordinaire et une sortie hors les murs des établissements,
- ❑ **le décret ITEP du 6 janvier 2005** et sa circulaire d'application du 14 mai 2007 prévoyant une approche interdisciplinaire à visée soignante dans l'environnement de l'enfant,,
- ❑ **le décret ITEP du 24 Avril 2017** relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré.

QUI SOMMES-NOUS ?

MISSION

« Les ITEP accueillent des enfants , adolescents ou jeunes adultes qui présentent des **difficultés psychologiques** dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, **perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages**. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un **processus handicapant** qui nécessitent le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. »

(circulaire interministérielle du 14 Mai 2007)

Plateau technique

Educateurs spécialisés – Chef de service

Enseignant spécialisé

Psychologue du développement

Médecin psychiatre

Psychothérapeute

Assistant de service social

Psychomot. /Ortho/ Inf.

POUR QUI ?

Agrément

- Enfants de 4 à 18 ans
- **Difficultés psychologiques**
- Perturbation de la **socialisation** et de **l'accès aux apprentissages**
- **Potentialités intellectuelles et cognitives préservées**
- **Processus handicapant**

Références :

- Circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C n° 2007-194 du 14 mai 2007
- Décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005

DIFFICULTES PSYCHOLOGIQUES ?

De quoi parlons-nous ?

Définition

Classiquement on parle de troubles du comportement lorsque de l'agir non socialisé vient au premier plan comme mode d'expression dans la relation.

- Gestion difficile des émotions
- Faible tolérance à la frustration
- Remise en question de l'autorité
- Détresse existentielle et quête affective
- Peurs d'apprendre
- Retards et difficultés spécifiques
- Difficultés de socialisation et d'insertion

Pour qu'il s'agisse véritablement de trouble de comportement voici quatre critères à repérer :



- L'INTENSITE

comportement très perturbateur

- LA PERSISTANCE

comportement qui dure depuis plus de 3 à 6 mois et non en réponse à un contexte inhabituel

- LA CONSTANCE

comportement continu dans le temps

- LA FREQUENCE

répétition du comportement

Retenons

- ❑ l'impact : perturbation de la socialisation et de l'accès aux apprentissages
- ❑ les potentialités intellectuelles et cognitives préservées
- ❑ le processus handicapant

Les trois outils de l'ITEP SESSAD

Hébergement
thérapeutique

Semi-Internat

SESSAD

Les acteurs concernés

Principe organisateur :

La prise en compte partagée de la situation et la conjugaison des actions en direction de l'enfant



Famille



L'école :
Partenaire privilégié



Les espaces et lieux de
loisirs de droit commun



Les partenaires de soins



Le Partenariat avec les
acteurs sociaux

Les modalités d'entrée

TEMPORALITE

AVANT

- Difficultés observées en classe
- Information à la famille et proposition d'une aide
- Constitution d'un dossier de demande par la famille
- Examen du dossier par la MPDH

APRES

- Notification de l'ITEP de secteur par la MDPH
- Prise de contact ITEP - famille
- Période d'évaluation à l'ITEP
- Proposition d'un projet pour l'enfant
- ESS : partage du projet ITEP/école/famille

A decorative horizontal bar at the top of the slide, consisting of an orange square on the left and a blue rectangle on the right.

Quelles actions possibles ?

□ SUR LE LIEU DE SCOLARISATION :

- Permanences éducatives
- Ateliers éducatifs / pédagogiques/ de remédiation en classe

□ AVEC LES FAMILLES :

- RDV, entretiens
- Activités partagées
- Groupe de parents

□ AUPRES DES ENFANTS :

- Rééducations (psychomotricité, orthophonie, neuropsychologie) en individuel ou en groupe
- Séances éducatives – Temps de repas
- Ateliers thérapeutiques – à médiation (équithérapie, habiletés sociales, écriture, jeux coopératifs ...)

EXEMPLE

MATTEO

10 ans

Scolarisé en CM2

Orienté en ITEP en raison de difficultés de comportement à l'école et en prévention d'une exclusion après plusieurs consultations en libéral

OBSERVATIONS A L'ECOLE

- Agitation en classe, impulsivité, manque de contrôle
- Gestes violents vis-à-vis des pairs
- Peu d'accès aux émotions et aux vécus de l'autre
- Difficile acceptation des règles
- Agitation retrouvée à la maison et nécessité de rappeler sans cesse règles et consignes



EVALUATIONS de l'équipe ITEP

- ❑ difficultés d'adaptation à la vie en collectivité (respect des règles, travail en groupe ...)
- ❑ agitation psychomotrice importante
- ❑ comportement perturbateur
- ❑ Bon niveau scolaire (dans les apprentissages attendus à son âge)
- ❑ Famille ayant une posture éducative adaptée
- ❑ Essoufflement de l'équipe pédagogique



AXES DE TRAVAIL

- Soutenir Mattéo dans sa scolarité (en intra et en extra)
- Aider Mattéo à trouver une place parmi ses pairs et mieux gérer les conflits (dans et hors de l'école)
- Proposer des temps de coupure avec l'école et d'apaisement si nécessaire
- Travailler sur l'impulsivité, les capacités d'inhibition, la régulation émotionnelle, et sur la détente et le relâchement corporel



Mattéo

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
Repas ITEP	Repas ITEP		Repas ITEP	Cantine
Remédiation attentionnelle Psychomotricité	Ecole		Ecole	Ecole : Atelier Emotion et gestion des conflits
			Soutien scolaire ITEP	